

**DÉLIBÉRATION N° CB 14-23 DU 4 DÉCEMBRE 2014**

**relative à l'avis du Comité de bassin Seine-Normandie  
dans le cadre de la consultation relative à la révision  
des zones vulnérables aux nitrates**

Le Comité de bassin,

Vu l'article R. 211-77 du code de l'environnement relatif à la définition de la procédure de révision des zones vulnérables,

Vu les éléments mis à la consultation et la présentation qui en a été faite en séance du comité de bassin du 4 décembre 2014

DÉLIBÈRE

**Article unique**

- Prend acte de l'extension proposée pour avis, et conditionne son avis favorable à une modification de l'extension du zonage qui prenne en compte la réalité des bassins versants et les risques liés à l'eutrophisation.
- Le comité de bassin souhaite des assurances sur les moyens financiers permettant de faire face aux exigences dans les territoires.

**La Secrétaire  
du Comité de bassin**



**Michèle ROUSSEAU**

**Le Président  
du Comité de bassin**



**François SAUVADET**